



# **OFFICE DE TOURISME BEZIERS MEDITERRANEE**

**ANNEE 2014**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

### **FASCICULE N°2**

#### **Sommaire**

- I) Délibérations du Comité de Direction**  
= DL n°01 à n° 03  
Séance n°1/14 du 09 janvier 2014
  
- II) Index**



# **I) Délibérations du Comité de Direction**

**Séance n°01/14 du 09 janvier 2014  
= Délibérations n°01 à n°03**



**01/14 – 01 - Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 09 janvier 2014.**

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
29/01/14

L'an deux mille treize et le douze décembre à dix sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jacques NOUGARET, Jean-Pascal PELAGATTI, Guy COMBES, Florence TAILLADE, Frédéric LACAS, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Gérard NIEL.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Béatrice CALCET, Richard ASTRE, Robert CAVALIE, Jean ROBLES, Marion SALVAIRE.

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Florence CROUZET, Monique VALAIZE, René PINAZZA, Daniel BALLESTER, Jacques GRANIER, Rémi AURIAC, Catherine MONTARON, Lesley KEMP, Christian MARTINEZ, Jean ORLANDINI, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES.

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Patrick OLRV, Jean PIOCH, Stéphane DELPECH, Evelyne TREMINO, Christian ROCHETTE, Bruno CAPPELLARI, Peter WILLEMS, Pascal PINTRE Pascal SCHMIDT.

**Participaient également à la réunion :**

Jean-Luc LAMBERT, Gilles PANNE, Serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL, Nathalie SAUTTER.

Monsieur Frédéric LACAS a ouvert la séance du Comité de Direction à 17 H 30.

A l'unanimité des membres, il est décidé de modifier l'ordre des questions de l'ordre du jour afin de tenir compte tenu des impératifs horaires de certains membres.

**1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CD du 24 octobre 2013**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2/ ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE.**

Présentation de l'avant-projet pour Valras-Plage par la décoratrice d'intérieur Jessica Ballion Ohana (BOH Décoration). Le contenu et l'esthétisme orienté autour de l'origine « vintage » du bâtiment plaît beaucoup aux membres du Comité de Direction et notamment à Guy COMBES, maire de Valras-Plage.

**3/ CHOIX D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION.**

L'Office de Tourisme a lancé une nouvelle gamme éditoriale en 2013 avec une nouvelle signature Béziers Méditerranée « mer, ville, vigne », plus explicite de son territoire, un format unique (A5), semblable à celui des tablettes numériques et avec un contenu reprenant tous les prestataires de tourisme de l'agglomération.

Cette démarche doit être poursuivie en 2014 dans le même esprit si l'on souhaite que la communication soit pertinente et progressivement lisible sur les marchés touristiques.

Cependant tenu par des obligations réglementaires de passation des marchés publics, l'office de tourisme a donc conduit un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), lancé le 26 septembre par la voie dématérialisée du BOAMP, et visant à solliciter une agence de communication pour un an.

31 demandes de dossiers ont été effectuées et 5 offres ont été déposées dans les délais légaux de la part des sociétés suivantes :

1- Sas Hôtel République (Toulouse),

- 2- Chirripo (Montpellier),
- 3- Combes-Hund (Béziers),
- 4- Agence A (Agde),
- 5- Sedicom (Lattes).

La Commission d'Appel d'Offres de l'Office de Tourisme, réunie le 28 novembre, a procédé à l'analyse des dossiers et suggère au Comité de Direction de retenir l'offre considérée mieux-disante de la société SEDICOM (Lattes-34).

L'ouverture des plis a donné lieu à la vérification de la conformité des documents demandés puis à l'analyse des offres suivant 3 critères principaux :

- 1- le prix (30 %),
- 2- les mesures environnementales et de développement durable des entreprises (25 %),
- 3- la création de maquettes de brochures et une proposition d'évolution de charte graphique (45 %).

Le tableau final d'analyse ci-dessous inclut l'ensemble des critères retenus et établit le classement final :

<i>Nom du Candidat</i>	<i>Montant de l'offre TTC (base : DQE)</i>	<i>Note pondérée du prix sur 100 (30%)</i>	<i>Note pondérée de la valeur technique sur 100 (25%)</i>	<i>Note pondérée des propositions graphiques sur 100 (45 %)</i>	<i>Note globale sur 100</i>	<i>Classement</i>
<b>01 SAS Hôtel République</b>	163 904,03 €	16,47	18,75	16,65	51,87	<b>5</b>
<b>02 Chirripo</b>	165 696,65 €	16,29	15	20,7	51,99	<b>4</b>
<b>03 Combes-Hund</b>	89 994,13 €	30	13,5	15,75	59,25	<b>3</b>
<b>04 Agence A</b>	151 534,89 €	17,81	17,75	31,05	66,61	<b>2</b>
<b>05 SEDICOM</b>	168 604,90 €	16	22	35,15	73,15	<b>1</b>

La Commission d'Appel d'Offres de l'OTCBM, réunie le 28 novembre 2013 à 10h, sur la base de ces éléments et après observation des dossiers présentés, recommande la proposition de l'agence Sedicom (Lattes) pour sa meilleure conformité au cahier des charges et à son prix acceptable pour une offre globalement mieux-disante que les autres sociétés concurrentes.

Après débat entre les membres, il leur est proposé d'approuver l'attribution du marché des éditions 2014 à l'agence Sedicom (Lattes) pour un montant maximum de 140 974 € HT soit 168 604,90 € TTC et d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce marché au budget primitif 2014.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **4/ CHOIX D'UN REGISSEUR POUR LES CARITATS 2014**

L'Office de Tourisme Béziers Méditerranée a souhaité formaliser le recours à un régisseur et coordinateur de la manifestation pour l'organisation logistique et la mise en place du programme 2014 des "Caritats, les Fêtes Médiévales de Béziers".

Les missions inscrites dans le cahier des charges sont les suivantes :

- 1- Assurer la mise en place du marché des artisans d'art,
- 2- Assurer la coordination du marché du terroir en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
- 3- Assurer l'encadrement des associations bénévoles de la CABM participant à Caritats,
- 4- Assurer la coordination avec l'équipe technique de la Ville de Béziers,
- 5- Proposer les différentes compagnies médiévales et prestataires en accord

avec l'organisateur,

6- Proposer le montant de sa propre prestation incluant les déplacements préparatoires sur Béziers,

7- Proposer un schéma d'organisation de la manifestation ou programme,

8- Assurer l'interface avec les différents prestataires retenus en accord avec l'organisateur (réservation de compagnies, devis, élaboration de contrat),

9- Assurer l'encadrement des différentes compagnies jusqu'à la fin de la manifestation,

10- Assurer les demandes de devis et choix des intervenants au niveau de la logistique de l'événement,

11- Assurer la gestion de « Caripages », la librairie médiévale,

12- Assurer les relations avec le service communication ainsi qu'avec les différents intervenants de la manifestation.

Pour cela, l'OTCBM a procédé à une consultation lancée le jeudi 7 novembre et close le vendredi 15 novembre.

3 candidats ont été consultés et 2 réponses ont été enregistrées :

1- La Muse et son régisseur Fabian Mullers, basés à Auwillers en Gâtinais (45270)

2- Association pour l'Histoire Vivante et son régisseur Christophe Dargère, basés à Herblay (95220).

L'analyse des propositions a été réalisée selon 2 critères principaux :

1- Le prix de la prestation de régie (30 %),

2- La valeur technique dont les références, la créativité et la programmation artistique (70 %).

Notée sur 100 points, elle est appréciée à partir du mémoire technique fourni par le candidat, comprenant :

a) Une note méthodologique décrivant l'organisation de la mission et le respect des délais impartis.

b) La présentation des CV des consultants dédiés à la mission.

La Commission d'Appel d'Offres de l'OTCBM s'est réunie le 28 novembre 2013 à 10h et a opté pour la proposition jugée la mieux-disante de l'Association pour l'Histoire Vivante, dirigée par Christophe Dargère.

Ci-joint le tableau final d'analyse, incluant l'ensemble des critères retenus :

#### 1. Analyse du prix

Nom du candidat	Montant Total TTC	Total points sur 100	Pondération à 30%	Classement
01 La Muse	14 000,00 €	71,42	21,42	2
02 L'ApHV	10 000,00 €	100	30	1

#### 2. Analyse de la valeur technique

Nom du candidat	Méthodologie (sur 70 points)	CV/Expérience (sur 30 points)	Total Points sur 100	Pondération à 70%	Classement
01 La Muse	47 pts	18 pts	65	45,5	2
02 L'ApHV	55 pts	25 pts	80	56	1

### 3. Synthèse

Nom du candidat	Montant TTC	Note pondérée du prix sur 100 (30%)	Note pondérée valeur technique sur 100 (70%)	Note globale sur 100	Classement
01 La Muse	14 000,00 €	21,42	45,5	66,92	2
02 L'ApHV	10 000,00 €	30	56	86	1

Il est proposé aux membres d'approuver la proposition de programmation initiale de l'Association pour l'Histoire Vivante (A.P.H.V.), d'approuver l'attribution de la régie des « Caritats, fêtes médiévales 2014 » à l'association pour l'Histoire Vivante et son régisseur Christophe Dargère pour un montant de 10 000,00 € TTC, d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation au budget primitif 2014.  
Délibération approuvée à l'unanimité.

La discussion s'engage sur la proposition de ne pas reconduire le banquet médiéval au bénéfice d'une animation « les Jeudis de Béziers fêtent les Caritats », le banquet étant devenu au fil du temps une animation trop confidentielle.

Richard Astre précise que les fêtes médiévales touchent essentiellement les familles.

Afin de tirer les enseignements des nombreuses remarques de l'assemblée, Gilles Panné propose d'inviter les membres du Comité de Direction qui le souhaiteront à un comité restreint pour travailler sur le contenu et l'évolution des fêtes médiévales.

#### **5/ CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INTERNET AVEC LA SOCIETE RACCOURCI**

Un contrat est établi entre la société RACCOURCI et l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée relatif au développement et la maintenance du site internet communautaire.

Les conditions annexées au présent document précisent notamment la prestation, le suivi du projet, les dispositions financières, la propriété, les garanties, les possibilités d'évolution, les responsabilités.

La société RACCOURCI ayant créé le site internet de l'office de tourisme Béziers Méditerranée en juillet 2011 par marché notifié le 13 janvier 2011, des droits d'exclusivité s'appliquent par conséquent sur l'exploitation du système de gestion de l'information et ne font donc pas l'objet d'une mise en concurrence suivant l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics.

Il est donc proposé aux membres d'approuver la souscription du contrat de prestation informatique avec la société RACCOURCI, représenté par Monsieur Jean-Marc Gaignard, Directeur d'Agence, et de valider la dépense relative au développement et à la maintenance du site internet pour un montant maximum de 20 000 € par an TTC.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois pour douze mois.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **6/ ETUDE DE LA DEMANDE DE SOUTIEN A UN EVENEMENT TOURISTIQUE PAR LA COMMUNE DE SAUVIAN**

Par courrier en date du 8 novembre 2013, la commune de Sauvian a sollicité une aide pour l'opération « les Vénitiennes », manifestation qui a consisté en un défilé d'environ 50 personnes dans les rues du cœur de ville au son de musiques vénitiennes les 4 et 5 mai 2013. Le coût total de l'opération s'étant élevé à 6 500 € selon le récapitulatif de dépenses transmis, la commune de Sauvian est susceptible de solliciter l'aide de l'office de tourisme pour un maximum de 20% du budget total de l'opération plafonné à 5 000 €, soit 1 300 €.

La réception de la demande hors délais (elle doit être faite préalablement à la manifestation), le dossier peu explicite et l'organisateur non avéré (commune ou association ?), les membres du Comité de Direction, après débat, décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande afin de ne pas provoquer un précédent.

Délibération approuvée à l'unanimité moins une voix (le président n'ayant pas souhaité prendre part au vote).

#### **7/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°9 du 10/01/2013 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES AUGMENTATION DU FONDS DE CAISSE.**



Par délibération n°9 en date du 10 janvier 2013 publiée le 25 janvier 2013, la régie de recettes de l'office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée a été instituée. En retour du bilan de la saison touristique écoulée, Il apparaît nécessaire de modifier le montant du fonds de caisse jugé insuffisant et de le porter de 200 à 900 € (soit 150 € par bureau d'information touristique, sachant qu'il en existe six).

En fonction de l'évolution de la montée en charge de la régie, ce montant d'encaisse pourra être revu.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **8/ BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°3 : AJUSTEMENT DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

Il convenait d'effectuer des virements de crédits afin d'ajuster les crédits de fonctionnement dans la mesure où l'office de tourisme réalise son premier exercice 2013 sous statut d'établissement public à caractère industriel et commercial.

Cette décision modificative n°3 du budget permet d'augmenter les recettes de fonctionnement de 41 200 € pour le chapitre 12 et de 110 230 € pour le chapitre 11 afin de pourvoir aux dépenses supplémentaires engagées.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **9/ AUTORISATION DE REALISER LES DEMARCHES D'IMMATRICULATION ET DE CHANGEMENT DE PROPRIETE D'UN BATEAU**

Par délibération n°1 en date du 16 mai 2013 publiée le 17 juin 2013, le projet d'aménagement des Bureaux d'Information Touristique a été adopté.

Cette délibération autorise le Président ou son directeur à rechercher les aides publiques possibles et à recourir à l'emprunt nécessaire afin de réaliser le projet d'aménagement des 6 bureaux d'information touristique et aussi à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Dans le cadre du projet concernant le Bureau d'information Touristique de Villeneuve-les-Béziers, une délibération spécifique est cependant nécessaire pour acquérir, à titre gratuit, un bateau en bois afin de concevoir un accueil flottant sur le Canal du Midi.

L'acquisition de ce bateau nécessite des démarches administratives particulières en terme de changement de propriété et d'immatriculation.

Ceci exposé, il est proposé d'autoriser le Président ou le Directeur à réaliser les démarches d'immatriculation et de changement de propriété de bateau.

Délibération approuvée à l'unanimité.

#### **10/ LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR DEPUIS LE PRECEDENT COMITE DE DIRECTION**

Le directeur fait par des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir et de compétences depuis le précédent Comité de Direction.

#### **11/ PROJET D'ACTIVITE 2014**

Le président Frédéric LACAS demande au directeur de bien vouloir présenter le projet d'activité 2014 de l'Office de Tourisme.

Gilles PANNE précise que le dossier complet a été expédié préalablement à la séance et en fait la présentation.

Il rappelle que l'Office de Tourisme est dorénavant engagé dans une organisation d'excellence qui l'oblige à contribuer du mieux possible aux objectifs de résultats fixés lors de la présentation du projet au Bureau Communautaire et visant à :

- . assurer le « remplissage » estival de la destination (long séjour),
- . étirer davantage la fréquentation sur les ailes de saison (court séjour en moyenne et basse saison),
- . attirer de nouveaux flux de clientèle excursionniste (à la journée),
- . faciliter la circulation des visiteurs sur l'ensemble du territoire (depuis les points de concentration vers les zones moins fréquentées),
- . optimiser la consommation touristique sur le territoire (restauration, activités de loisirs, produits du terroir).

Pour y parvenir, le directeur propose le projet d'activité suivant pour l'année 2014 :

1. En matière de stratégie générale et d'orientation budgétaire :

- . Concourir à la feuille de route du tourisme communautaire
- . Obtenir le classement de l'agglomération en « commune touristique »
- . Disposer d'un budget primitif dans la continuité
- . Confirmer la démarche dans la marque Qualité Tourisme
- . Activer le levier de l'autofinancement
- . Poursuivre l'installation de l'EPIC au meilleur niveau
- . Continuer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

2. Pour un accueil de qualité

- . Mettre en œuvre le plan de rénovation des Bureaux d'Information Touristiques
- . Élaborer le SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information) pour notre territoire
- . Ajuster et répartir l'effectif des conseillers en séjour
- . Améliorer et mieux faire connaître le dispositif de visite guidée
- . Conforter le service de billetterie et les boutiques
- . Organiser la collecte des informations pour la base partagée avec Hérault Tourisme.

3. Pour structurer l'offre touristique

- . Structurer l'offre touristique selon la géographie de la destination
- . Développer l'offre partenaire pour les professionnels locaux
- . Soutenir l'opportunité du tourisme d'affaires
- . Mieux accueillir les groupes
- . Proposer des formules forfaitaires de séjours et découvertes
- . Organiser la thématique oenotouristique territoriale
- . Obtenir le label Tourisme Handicap pour l'office de tourisme
- . Organiser l'offre de tourisme participatif
- . Mettre en place une mission de veille et d'observation de l'activité touristique
- . Activer le relationnel avec les professionnels du tourisme de la destination
- . Renforcer l'événementiel.

4. Promouvoir la destination

- . Conforter la nouvelle gamme éditoriale Béziers Méditerranée « mer, ville, vigne »
- . Renouveler la campagne de promotion partagée sur les marchés français et européens
- . S'engager dans un partenariat promotionnel avec l'aéroport Béziers/Cap d'Agde
- . Investir dans le relationnel avec la presse
- . Optimiser la promotion par le web
- . Adhérer à des vitrines collaboratives
- . Préparer une campagne de communication pour la destination.

Le projet d'activité complet qui comporte 11 pages, annexé à la délibération, est débattu et commenté par les membres du Comité de Direction qui apprécient l'ensemble.

Jean-Paul Galonnier informe du lancement du plan de référence, indispensable pour relativiser la suppression des arbres frappés par la maladie le long du canal sur Villeneuve-les-Béziers.

La discussion se poursuit sur l'intérêt du développement du site de Fonseranes et de l'aménagement des rives de l'Orb de Béziers à Valras-Plage.

Concernant la partie événementielle, Jean-Guy Amat indique la nécessité de proposer plusieurs animations sur la semaine (marchés aux fleurs,...).

Délibération approuvée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, le président Frédéric LACAS remercie les membres pour leur attention et lève la séance à 19 H 45.

Le présent compte rendu est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au siège de l'Office de Tourisme Communautaire, le 13 décembre 2013.

**01/14 – 02 - Présentation du Budget Primitif 2014.**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 20  
Suffrages Exprimés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
29/01/14

L'an deux mille quatorze et le neuf janvier deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jacques NOUGARET, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Guy COMBES, Florence TAILLADE, René PINAZZA, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Christian MARTINEZ

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Stéphane DELPECH, Richard ASTRE, Christian ROCHETTE, Robert CAVALIE, Peter WILLEMS, Pascal PINTRE, Jean ROBLES

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Florence CROUZET, Monique VALAIZE, Rémi AURIAC, Catherine MONTARON, Lesley KEMP, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Patrick OLRy, Jean PIOCH, Evelyne TREMINO, Bruno CAPPELLARI, Pascal SCHMIDT, Marion SALVAIRE

**Participaient également à la réunion :**

Jean-Luc LAMBERT, Gilles PANNE, serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL, Nathalie SAUTTER, Frédéric HIDEUX, Sylvie VANEECKE-MISTARZ.

Mesdames, Messieurs,

Les éléments principaux constitutifs du budget primitif 2014 ont été préparés sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 24 octobre 2013 auxquels il convient d'ajouter les éléments nouveaux suivants :

- . La modification due à la fin de mise à disposition d'un agent (- 28 190 euros),
- . La délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013 validant la contribution de l'Agglomération à son office de Tourisme ainsi que la convention d'objectifs et de moyens rectifiée pour l'année 2014.

Globalement, le budget primitif 2014 reste significatif de l'ambition de la Communauté d'Agglomération et du niveau de classement en catégorie 1 obtenu en 2013 avec un total de 2 392 133,00 euros, fonctionnement et investissement compris, équilibré en recettes et dépenses.

Il est constitué de la manière suivante :

Au titre des recettes :

- . Une subvention de l'agglomération de 1 151 160 euros (en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente et compte tenu de l'ajustement effectué sur la masse salariale de l'agent ayant mis fin à sa mise à disposition),
- . Une recette prévisionnelle de taxe de séjour réévaluée à 677 300 euros (suite à l'encaissement connu effectué sur environ la moitié de l'année dans le cadre du nouveau dispositif communautaire),
- . Des recettes (ventes, subventions, commissions, participations et redevances diverses...) à hauteur de 213 673 euros et un emprunt à hauteur de 350 000 euros.

Au titre des dépenses :

- . La masse salariale avec 1 071 424 euros sur des bases similaires à celles de 2013, unajustement étant à prévoir selon la marge de manœuvre autorisée par la possibilité d'un résultat excédentaire du compte administratif 2013 reporté sur 2014,
- . Les frais de fonctionnement courant avec 339 592 euros (loyers et locations diverses, frais d'affranchissement et de télécommunication, entretien des locaux, fournitures ...)
- . Le programme d'action envisagé dans le projet d'activité 2014 avec 495 708 euros (gamme éditoriale, plan de promotion, relationnel presse et événementiel),
- . Les charges financières avec 68 409 euros (amortissement, intérêts, contributions diverses, dépenses imprévues)
- . Le plan d'investissement (aménagement des Bureaux d'Information, achat de nouveau matériel), les contributions diverses et les dépenses imprévues pour un total de 417 000 euros.

Ceci exposé, il vous est proposé :

D'approuver le Budget Primitif 2014 de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée,  
D'autoriser le Président ou son Directeur à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

---

**DL13.03 (Séance n°01/14 du 12 décembre 2013)**

**01/14 – 03 - Convention d'objectifs et de moyens et subvention 2041 de la Communauté d'Agglomération 2014 à l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée.**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 20  
Suffrages Exprimés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

Reçu en  
Sous-préfecture le :  
29/01/14

L'an deux mille quatorze et le neuf janvier deux mille quatorze, le Comité de Direction s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient présents :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Marie-Hélène ANGLADE, Jacques NOUGARET, Jean-Pascal PELAGATTI, René PINAZZA, Guy COMBES, Florence TAILLADE, René PINAZZA, Jacques GRANIER, Frédéric LACAS, Jean-Paul GALONNIER, Henri GRANIER, Christian MARTINEZ

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Béatrice CALCET, Stéphane DELPECH, Richard ASTRE, Christian ROCHETTE, Robert CAVALIE, Peter WILLEMS, Pascal PINTRE, Jean ROBLES

**Étaient excusés :**

Collège des élus

Mesdames et Messieurs Florence CROUZET, Monique VALAIZE, Rémi AURIAC, Catherine MONTARON, Lesley KEMP, Gérard NIEL, Jean ORLANDINI, Huguette PERINI, Alain PEYRE, Chantal ROQUES

Collège des professionnels et personnalités qualifiées

Mesdames et Messieurs Jean-Guy AMAT, Patrick OLYR, Jean PIOCH, Evelyne TREMINO, Bruno CAPPELLARI, Pascal SCHMIDT, Marion SALVAIRE

**Participaient également à la réunion :**

Jean-Luc LAMBERT, Gilles PANNE, serge HOIBIAN, Sandrine RAMBAUD, Christine PASCAL, Nathalie SAUTTER, Frédéric HIDEUX, Sylvie VANEECKE-MISTARZ.

Mesdames, Messieurs,

Dans l'exercice de sa compétence tourisme prise en date du 9 Novembre 2009, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé de créer un Office de Tourisme sur son territoire d'exercice dès Janvier 2010 et de lui donner une personnalité morale ainsi qu'une autonomie financière d'abord sous forme de Service Public Administratif (SPA) puis, à compter du 1er janvier 2013, sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Une convention d'objectifs et de moyens régit les relations qui s'exercent entre les deux organisations pour définir les modalités de partenariat technique et financier ainsi que pour fixer les objectifs auxquels l'Office de Tourisme doit parvenir en échange d'une subvention votée annuellement par la Communauté d'Agglomération.

Dans le respect de son organisation statutaire d'Établissement Public Industriel et Commercial, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a effectué son Débat d'Orientations Budgétaires en sa séance du 24 octobre 2013 et a sollicité la Communauté d'Agglomération pour lui attribuer une subvention de 1 151 160 euros afin de contribuer à un budget prévisionnel total évalué à 2 438 833 euros pour l'année 2014.

La Communauté d'Agglomération ayant pris acte de ce Débat d'Orientations Budgétaires de l'Office de Tourisme Communautaire a souhaité réserver une suite favorable à cette demande et a délibéré à l'unanimité lors de sa séance du 19 décembre 2013 pour :

. Valider la convention d'objectifs et de moyens à tacite reconduction pour 5 ans ayant toutefois fait l'objet d'ajustements pour l'année 2014 (horaires des Bureaux d'information, quantité de personnel mis à disposition, tableau des services rendus refacturés par l'Agglomération),

. Attribuer une subvention de 1 151 160 euros pour l'exercice 2014 ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à la contribution 2013, nette de la fin de mise à disposition d'un agent ayant souhaité retourner à la collectivité.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- De prendre acte de la convention d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la collectivité et l'Office de Tourisme approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2013,
  - De prendre acte du montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2014, soit 1 151 160 euros,
  - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces éléments.
-



## **II) INDEX**





## INDEX

### **- Délibérations**

#### **Séance n°01/14 du Comité de Direction**

DL 01 :Compte-Rendu de la réunion du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée, Séance du 09 janvier 2014..	32
DL 02 Présentation du Budget Primitif 2014.	38
DL 03 :Convention d'objectifs et de moyens et subvention 2041 de la Communauté d'Agglomération 2014 à l'Office de Tourisme Béziers Méditerranée.....	39